



AVIS AUX SENIORS.

L'assemblée générale des Seniors de Viroinval se déroulera au Château communal (Salle des Mariages)
le mercredi 25 janvier 2012 à 17h00.
Bienvenue à tous!

ENVIROIN

Si vous faites partie **d'une association de la commune de Viroinval** et que vous désirez faire parler de vos activités, la prochaine édition (N°30) couvrira **Mars, Avril et mai 2012.**
Faites-nous parvenir les infos avant le 31 janvier 2012
via courriel: communication @action-sud.be ou par envoi postal: Centre Culturel Régional Action Sud (Environ), 6 rue Bassidaïne - 5670 NISMES ou directement au centre.
NE PAS OUBLIER DE MENTIONNER: Nom de l'association (sans but lucratif) - Nom et coordonnées du responsable - Infos complètes sur les activités (dates, lieu, coordonnées pour infos et réservations, etc...)

HORAIRE 2012 DU BIBLIUBUS

Le bibliobus passera les mercredis :

25 janvier - 22 février - 21 mars - 18 avril - 16 mai - 13 juin -
11 juillet - 12 septembre - 10 octobre - 7 novembre et
5 décembre 2012.

TREIGNES: Place - de 17h à 17h20
NISMES: Maison du Tourisme:
De 16h à 16h40



AVIS AUX ASSOCIATIONS, CLUBS, GROUPEMENTS...

Vous avez reçu par courrier la fiche signalétique 2012 de votre association à compléter.
Nous vous rappelons de le faire **avant le 10 février 2012** au plus tard.
Le dossier sera soumis lors d'un prochain Conseil Communal.
Cette fiche signalétique peut être transmise pour les nouvelles associations.
Service du Bien-être : 060/31.00.35 ou 060/31.00.42

AVIS A LA POPULATION

Les ASBL « **Un sourire pour tous** » et « **Action pour tous** » n'ont pas obtenu l'autorisation du Collège communal afin d'effectuer un démarchage sur l'entité en vue de pouvoir y vendre des journaux trimestriels et/ou d'éventuelles cartes de soutien.. Soyez vigilants!!!!!!...

ANCIEN CIMETIERE DE DOURBES

En raison des travaux d'élagage, le cimetière de Dourbes sera fermé du 19 au 25 janvier 2012.

AGENDA

Le 20.01 : Dès 19h - 1ères cartes à 20h - Challenge - Concours de Couyon - USV Treignes

ETAT CIVIL

NAISSANCES:

MICHE Antoine, né à Charleroi le 07.12.11, fils de MICHE Laurent et de BRIGODE Céline (Nismes)
LIEVIN Lyhanna, née à Charleroi le 08.12.11, fille de LIEVIN Renaud et de KEVER Marie-Eve (Nismes)
HIRSON Cloé, née à Fourmies (France) le 09.12.11, fille de HIRSON Nicolas et de GALANTE Mélisande (Treignes)
MAHY Lorenzo, né à Chimay le 19.12.11, fils de MAHY Thomas et de DELGUSTE Séverine (Olloy)
DAUTREMONT Esteban, né à Chimay le 20.12.11, fils de DAUTREMONT Christophe et de DAUTREMONT Mélanie (Olloy)

MARIAGES:

BRAC Jean - Christophe et COLOT Coralie, mariés le 10.12.11 (Treignes).

DECES:

ROBERT Aline, décédée le 02.12.11 à Viroinval (Oignies).
SAQUET Claude, décédé à Chimay le 10.12.11 (Olloy)
SAVE Bernard, décédé à Chimay le 11.12.11 (Olloy)
PIETTE Renée, décédée à Yvoir le 13.12.11 (Dourbes)
BAURIR Vital, décédé à Chimay le 14.12.11 (Treignes)
OUDART Marcel, décédé à Viroinval le 19.12.11 (Nismes)

QUE FAIRE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE MA CARTE D'IDENTITE

?? Soit vous vous rendez au service « Affaires Civiles » de votre Administration communale.
?? Soit au poste de Police le plus proche
?? Soit vous prenez contact **gratuitement** avec **DOC STOP** du SPF Intérieur.

En cas de Vol: Téléphonnez immédiatement à DOC STOP.
Déclarez aussi le vol au poste de Police le plus proche du lieu du vol ou à votre Police locale.

En cas de perte: Téléphonnez immédiatement à DOCSTOP.
Adressez-vous ensuite à votre Administration communale pour demander une attestation provisoire (en dehors des heures d'ouverture des bureaux vous pouvez vous adresser à la Police.) Vous munir d'une photo et de la somme de 13 euros.

Si le document perdu est un titre de séjour, vous devez toujours en déclarer la perte à la Police avant de passer à la Commune.

DOC STOP est un service gratuit joignable 24h/24 et 7j/7.
0800/21.23.21.23 ou +32 2/518.21.23 (de l'étranger)

En téléphonant gratuitement à DOC STOP, vous bloquez ainsi immédiatement votre carte et évitez le risque d'usage frauduleux de votre document et d'éventuelles conséquences financières (ex: ouverture en votre nom d'un abonnement téléphonique, achat par correspondance, etc..)

ATTENTION/ DOC STOP permet uniquement de bloquer les documents d'identité belge.

QUE SE PASSE-T-IL APRES VOTRE APPEL A DOC STOP?

Si vous retrouvez votre document, vous disposez à partir de votre appel de 7 jours pour le débloquer. Après ce délai, le document d'identité est annulé et vous devez en demander un autre auprès de votre Administration Communale.

Pour tous renseignements complémentaires: Service des Affaires Civiles: 060/31.01.73



00800 2123 2123
+32 2 518 2123